

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

P 300

Date de révision: 28.07.2023

Code du produit: 89300197

Page 1 de 13

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

P 300

UFI: K7SX-SAY8-S98J-EJH6

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Fabricant**

Société: Winterhalter Gastronom GmbH
Rue: Winterhalterstrasse 2 - 12
Lieu: D-88074 Meckenbeuren
Téléphone: +49 7542 4020
e-mail: info@winterhalter.com
Interlocuteur: Business Unit Chemicals
e-mail: sds@winterhalter.com
Internet: www.winterhalter.com

Fournisseur

Société: Winterhalter Belgium N.V.
Rue: Schaarbeeklei 636 - 638
Lieu: B-1800 Vilvoorde
Téléphone: +32 2255 1810
e-mail: info@winterhalter.be
Interlocuteur: Business Unit Chemicals
e-mail: sds@winterhalter.com
Internet: www.winterhalter.be

1.4. Numéro d'appel d'urgence:

numéro d'urgence national: 070 245 245
numéro d'urgence international (Chemtrec): +44 20 3885 0382

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Met. Corr. 1; H290
Skin Corr. 1; H314
Eye Dam. 1; H318
Aquatic Chronic 2; H411

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) n° 1272/2008****Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

Méta-silicate de disodium

Mention Danger
d'avertissement:

Pictogrammes:

**Mentions de danger**

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

P 300

Date de révision: 28.07.2023

Code du produit: 89300197

Page 2 de 13

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P280 Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P501 L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Étiquetage particulier de certains mélanges

EUH031 Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
497-19-8	carbonate de sodium			25 - < 50 %
	207-838-8	011-005-00-2	01-2119485498-19	
	Eye Irrit. 2; H319			
10213-79-3	Métilsilicate de disodium			10 - < 25 %
	229-912-9		01-2119449811-37	
	Met. Corr. 1, Acute Tox. 4, Skin Corr. 1B, Eye Dam. 1, STOT SE 3; H290 H302 H314 H318 H335			
51580-86-0	troclosène sodique, dihydrate			2,5 - < 5 %
	220-767-7	613-030-01-7	01-2119489371-33	
	Acute Tox. 4, Eye Irrit. 2, STOT SE 3, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H302 H319 H335 H400 H410 EUH031			
	Alcoylate d'alcool gras 7			0,1 - < 0,3 %
			02-2119548491-37	
	Eye Dam. 1, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 2; H318 H400 H411			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
		Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA	
497-19-8	207-838-8	carbonate de sodium	25 - < 50 %
		dermique: DL50 = >2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 2800 mg/kg	
10213-79-3	229-912-9	Métilsilicate de disodium	10 - < 25 %
		par inhalation: CL50 = >2,06 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = >5000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 1152-1349 mg/kg	
51580-86-0	220-767-7	troclosène sodique, dihydrate	2,5 - < 5 %
		par voie orale: DL50 = 500 mg/kg	
		Alcoylate d'alcool gras 7	0,1 - < 0,3 %
		par voie orale: DL50 = 3180 mg/kg Aquatic Acute 1; H400: M=10	

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

P 300

Date de révision: 28.07.2023

Code du produit: 89300197

Page 3 de 13

Étiquetage du contenu conformément au règlement (CE) n° 648/2004

>= 30 % phosphates, < 5 % polycarboxylates, < 5 % agents de blanchiment chlorés, < 5 % phosphonates.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des mesures de premiers secours****Indications générales**

Premiers secours: veillez à votre autoprotection! Evacuer la victime de la zone de danger et l'allonger.

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. En cas de difficultés respiratoires ou d'apnée, recourir à un système de respiration artificielle. Ne pas pratiquer de respiration bouche-à-bouche ou bouche-à-nez. Utiliser un soufflet d'insufflation ou un appareil d'assistance respiratoire. Appeler immédiatement un médecin.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtalmologiste.

Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire 1 verre d'eau. NE PAS faire vomir. Effets nocifs possibles sur les hommes et symptômes possibles: Perforation de l'estomac. Appeler immédiatement un médecin. Ne pas faire boire d'agent de neutralisation.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Non inflammable.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques. Combinaison complète de protection.

Information supplémentaire

Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Assurer une aération suffisante. Éviter la formation de poussière. Ne pas respirer les poussières. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnel.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

P 300

Date de révision: 28.07.2023

Code du produit: 89300197

Page 4 de 13

Pour le nettoyage

Recueillir mécaniquement. Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Éviter la formation de poussière. Ne pas respirer les poussières.

Préventions des incendies et explosion

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver le récipient bien fermé. Conserver sous clé. Stocker dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques. Matériel inadéquat pour récipients/installations: Métal.

Conseils pour le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec: Acide.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle**

N° CAS	Noms des agents	ppm	mg/m³	F/m³	Catégorie	Origine
7782-50-5	Chlore	0,5	1,5		15 min	
112926-00-8	Silices amorphes: précipités (gel de silice)	-	10		8 h	

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

P 300

Date de révision: 28.07.2023

Code du produit: 89300197

Page 5 de 13

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Noms des agents			
DNEL type		Voie d'exposition	Effet	Valeur
10213-79-3	Métasilicate de disodium			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	6,22 mg/m³
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	1,49 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	1,55 mg/m³
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systémique	0,74 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	0,74 mg/kg p.c./jour
51580-86-0	troclosène sodique, dihydrate			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	8,11 mg/m³
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	2,3 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	1,99 mg/m³
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systémique	1,15 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	1,15 mg/kg p.c./jour

Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Noms des agents		
Milieu environnemental			Valeur
10213-79-3	Métasilicate de disodium		
Eau douce			7,5 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)			7,5 mg/l
Eau de mer			1 mg/l
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées			1000 mg/l
51580-86-0	troclosène sodique, dihydrate		
Eau douce			0 mg/l
Eau de mer			1,52 mg/l
Sédiment d'eau douce			7,56 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées			0,59 mg/l
Sol			0,756 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition



Contrôles techniques appropriés

Ouvrir les fenêtres, pour assurer une ventilation naturelle.

Ne pas respirer les poussières.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Protection oculaire appropriée: Lunettes à monture (EN 166)

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

P 300

Date de révision: 28.07.2023

Code du produit: 89300197

Page 6 de 13

Protection des mains

Utilisation de gants de protection (EN 374)

Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire

Une protection respiratoire est nécessaire lors de: dégagement de poussière

Demi-masque avec filtre à particules P2 (EN 143).

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	solide
Couleur:	blanc

Point de fusion/point de congélation:	non déterminé
---------------------------------------	---------------

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition	non déterminé
--	---------------

et intervalle d'ébullition:	
-----------------------------	--

Inflammabilité:	non déterminé
-----------------	---------------

Limite inférieure d'explosivité:	non applicable
----------------------------------	----------------

Limite supérieure d'explosivité:	non applicable
----------------------------------	----------------

Point d'éclair:	non applicable
-----------------	----------------

Température d'auto-inflammation:	non applicable
----------------------------------	----------------

Température de décomposition:	non déterminé
-------------------------------	---------------

pH-Valeur (à 20 °C):	12,4 3 g/l
----------------------	------------

Hydrosolubilité:	facilement soluble
------------------	--------------------

Solubilité dans d'autres solvants	
non déterminé	

Coefficient de partage n-octanol/eau:	non déterminé
---------------------------------------	---------------

Pression de vapeur:	non déterminé
---------------------	---------------

Densité (à 20 °C):	1,0 - 1,1 g/cm³
--------------------	-----------------

Densité de vapeur relative:	non déterminé
-----------------------------	---------------

Testé selon la méthode**9.2. Autres informations****Informations concernant les classes de danger physique**

Dangers d'explosion

Le produit n'est pas: Explosif.

Propriétés comburantes

Le produit n'est pas: comburant.

Autres caractéristiques de sécurité

Taux d'évaporation:	non déterminé
---------------------	---------------

Teneur en corps solides:	non déterminé
--------------------------	---------------

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Réactions avec les métaux avec dégagement d'hydrogène.

Réaction à l'eau et aux acides avec dégagement de chaleur.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Avec les acides, du chlore gazeux peut se former.

P 300

Date de révision: 28.07.2023

Code du produit: 89300197

Page 7 de 13

hydrogène, en cas de réaction avec des métaux.

10.4. Conditions à éviter

Protéger de l'humidité.

10.5. Matières incompatibles

Métal.

Tenir à l'écart de: Acide

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition si le produit est stocké et utilisé conformément à sa destination.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008****Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ETAmél calculé

ATE (orale) 5549,1 mg/kg

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
497-19-8	carbonate de sodium				
	orale	DL50 2800 mg/kg	Rat	Producteur	
	cutanée	DL50 >2000 mg/kg	Lapin	Producteur	EPA 16 CFR 1500.40
10213-79-3	Métasilicate de disodium				
	orale	DL50 1152-1349 mg/kg	Rat	Producteur	
	cutanée	DL50 >5000 mg/kg	Rat	Producteur	
	inhalation poussières/brouillard	CL50 >2,06 mg/l	Rat	Producteur (ECHA)	
51580-86-0	troclosène sodique, dihydrate				
	orale	DL50 500 mg/kg		Producteur	
	Alcoxylate d'alcool gras 7				
	orale	DL50 3180 mg/kg	Rat	Producteur	

Irritation et corrosivité

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. (Sur la base des données de contrôle)

Provoque de graves lésions des yeux. (Sur la base des données de contrôle)

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

P 300

Date de révision: 28.07.2023

Code du produit: 89300197

Page 8 de 13

11.2. Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
497-19-8	carbonate de sodium					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 300 mg/l	96 h	Lepomis macrochirus	Producteur: Cairns und Scheier, 1959	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 200-227 mg/l	48 h	Ceriodaphnia dubia	Producteur: Warne et al., 1999	
10213-79-3	Métasilicate de disodium					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 210 mg/l	96 h	Brachydanio rerio	Producteur	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 207 mg/l	72 h	Scenedesmus subspicatus	Producteur	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 1700 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)	Producteur	
51580-86-0	troclosène sodique, dihydrate					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 0,24 mg/l	96 h		Producteur	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r >100 mg/l	72 h		Producteur	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 0,17 mg/l	48 h		Producteur	
	Toxicité pour les crustacés	NOEC 2600 mg/l	21 d		Producteur	
	Alcoxylate d'alcool gras 7					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 0,1-1 mg/l	96 h	Leuciscus idus (aunée dorée)	Producteur	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r >0,1-1 mg/l	72 h	Scenedesmus subspicatus	Producteur	OCDE 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 0,1-1 mg/l	48 h		Producteur	
	Toxicité pour les crustacés	NOEC >0,1-1 mg/l	21 d	Daphnia magna (puce d'eau géante)	Producteur	
	Toxicité bactérielle aiguë	(CE50 >1000 mg/l)			Producteur	

12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé.

P 300

Date de révision: 28.07.2023

Code du produit: 89300197

Page 9 de 13

N° CAS	Substance			
	Méthode	Valeur	d	Source
	Évaluation			
	Alcoxylate d'alcool gras 7			
	OCDE 303A	>=90%		Producteur
	OCDE 301B	>60%	28	Producteur
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Le produit n'a pas été testé.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Recommandations d'élimination**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Code d'élimination des déchets - Produit

060205 DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE MINÉRALE; déchets provenant de la FFDU de bases; autres bases; déchet dangereux

Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés

150102 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages en matières plastiques

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)****14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

UN 3262

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

SOLIDE INORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A. (Métasilicate de disodium)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

8

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

P 300

Date de révision: 28.07.2023

Code du produit: 89300197

Page 10 de 13

14.4. Groupe d'emballage:

Étiquettes:

III

8



Code de classement:

C6

Dispositions spéciales:

274

Quantité limitée (LQ):

5 kg

Quantité exceptée:

E1

Catégorie de transport:

3

N° danger:

80

Code de restriction concernant les tunnels:

E

Transport fluvial (ADN)**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

UN 3262

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

SOLIDE INORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A. (Métasilicate de disodium)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

8

14.4. Groupe d'emballage:

Étiquettes:

III

8



Code de classement:

C6

Dispositions spéciales:

274

Quantité limitée (LQ):

5 kg

Quantité exceptée:

E1

Transport maritime (IMDG)**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

UN 3262

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

CORROSIVE SOLID, BASIC, INORGANIC, N.O.S. (Disodium metasilicate)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

8

14.4. Groupe d'emballage:

Étiquettes:

III

8



Dispositions spéciales:

223, 274

Quantité limitée (LQ):

5 kg

Quantité exceptée:

E1

EmS:

F-A, S-B

Groupe de ségrégation:

18 - alkalis

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

UN 3262

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

CORROSIVE SOLID, BASIC, INORGANIC, N.O.S. (Disodium metasilicate)

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

P 300

Date de révision: 28.07.2023

Code du produit: 89300197

Page 11 de 13

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

8

14.4. Groupe d'emballage:

III

Étiquettes:

8



Dispositions spéciales:

A3 A803

Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):

5 kg

Passenger LQ:

Y845

Quantité exceptée:

E1

IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 860

IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 25 kg

IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 864

IATA-Quantité maximale (cargo): 100 kg

14.5. Dangers pour l'environnementDANGEREUX POUR
L'ENVIRONNEMENT:

Oui



Matières dangereuses: troclosene sodium, dihydrate

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: fortement caustique.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 75

2004/42/CE (COV): 0%

Indications relatives à la directive E2 Danger pour l'environnement aquatique

2012/18/UE (SEVESO III):

Législation nationale

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

Classe risque aquatique (D): 2 - présente un danger pour l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Abréviations et acronymes**

CLP: Classification, labelling and Packaging

REACH: Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals

GHS: Globally Harmonised System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals

UN: United Nations

CAS: Chemical Abstracts Service

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

P 300

Date de révision: 28.07.2023

Code du produit: 89300197

Page 12 de 13

DNEL: Derived No Effect Level
DMEL: Derived Minimal Effect Level
PNEC: Predicted No Effect Concentration
ATE: Acute toxicity estimate
LC50: Lethal concentration, 50%
LD50: Lethal dose, 50%
LL50: Lethal loading, 50%
EL50: Effect loading, 50%
EC50: Effective Concentration 50%
ErC50: Effective Concentration 50%, growth rate
NOEC: No Observed Effect Concentration
BCF: Bio-concentration factor
PBT: persistent, bioaccumulative, toxic
vPvB: very persistent, very bioaccumulative
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)
RID: Regulations concerning the international carriage of dangerous goods by rail
ADN: European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways
(Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures)
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
EmS: Emergency Schedules
MFAG: Medical First Aid Guide
IATA: International Air Transport Association
ICAO: International Civil Aviation Organization
MARPOL: International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships
IBC: Intermediate Bulk Container
VOC: Volatile Organic Compounds
SVHC: Substance of Very High Concern
Pour la signification des abréviations et acronymes, voir: ECHA Guide relatif aux informations requises et évaluation de sécurité chimique. Chapitre R.20 (Tableau des termes et abréviations).

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Met. Corr. 1; H290	Sur la base des données de contrôle
Skin Corr. 1; H314	Sur la base des données de contrôle
Eye Dam. 1; H318	Sur la base des données de contrôle
Aquatic Chronic 2; H411	Méthode de calcul

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH031	Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

P 300

Date de révision: 28.07.2023

Code du produit: 89300197

Page 13 de 13

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)